

Publié le 29 septembre 2022

FCTVA, fonds européens au menu d'un échange avec le cabinet du ministre des Outre-mer

Le 20 septembre dernier, la Fédération des entreprises publiques locales a rencontré des membres du cabinet du ministre délégué chargé des Outre-mer, Jean-François Carencu. L'occasion d'échanger sur le rôle et la place des Epl ultramarines dans le développement de leurs territoires ainsi que d'aborder la question des fonds régionaux européens.



Les échanges ont porté principalement sur la contribution de l'Europe dans les Outre-mer. En effet, les deux dernières années ont été marquées par d'importants défis aussi bien conjoncturels que structurels dans les Outre-mer. Cette période difficile et couplée aux conséquences des crises aussi bien sanitaires qu'économiques place l'action européenne à un niveau de premier plan sur la question du logement social, dans un contexte généralisé de relance européenne. Faire entendre davantage la voix des Outre-mer à Bruxelles est donc une priorité pour la FedEpl.

Soutenir l'action essentielle des Epl ultramarines

La Fédération a également échangé autour du prix des matériaux impactant lourdement le coût de construction des logements sociaux ainsi que de la suppression des dépenses éligibles au FCTVA. **François-Xavier Boell, conseiller économie et emploi et Romain Charvet, conseiller Union Européenne** ont assuré que le ministère chargé des outre-mer avait pleinement présent à l'esprit le rôle joué par les Epl ultramarines dans la vie économique et sociale des territoires.



Une concertation étroite entre le ministère et la FedEpl a vocation à se poursuivre et à s'intensifier. En effet, le ministère souhaite que la FedEpl fasse notamment remonter les irritants en matières de normes inappropriées (tant nationales qu'européennes) au développement de ces territoires. Enfin, une invitation au ministère a été faite pour le congrès des Epl de Tours sur le thème du foncier en Outre-mer ainsi qu'à la conférence des Epl d'Outre-mer en Guadeloupe.

Par Camille BOULAT